

# **COMMUNE DE SAINT GEOURS DE MAREMNE**

# Délibérations du Conseil Municipal du 13 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le treize novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Geours de Maremne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. MATHIEU DIRIBERRY, Maire,

Date de la convocation: mercredi 08 novembre 2023

### Présents:

MATHIEU DIRIBERRY, PIERRE ATHANASE, EVELYNE LUC, JEAN-PIERRE FORGUES, Séverine DUCAMP, DAMIEN GARAT, CHRISTELLE PESQUÉ, KARINE DELPUECH, PATRICIA MENSAN, BERTRAND LABEYRIE, ERIC GROCQ, DAVID DULUCQ, Elisabeth LASSERRE, Séverine CAPLANNE, FRANCK SARRAUTE, MATHIEU BERTHOME, ANITA GRANDJEAN, ALEXANDRE LAMACHE, SANDRINE NIANT, DOMINIQUE ILLI, CYRIL GAYSSOT

### Absents:

### Procurations:

JESSICA BERTHOU a donné pouvoir à Mme DELPUECH; MICHEL LESTAGE a donné pouvoir à M. ILLI

Nombre de membres afférents 23

Nombre de membres en exercice 23

Présents 21

Pouvoirs 2

Votants 23

# N° DEL20231113-013

## URBANISME: DEPLACEMENT DE L'ASSIETTE DU CHEMIN RURAL DIT DE LOUSTALOT

Vu la loi 2022-217 publiée au JO le 21 février 2022,

**Vu** l'article L161-10-2 du Code rural et de la pêche maritime (CRPM) relatif à la procédure de modification d'assiette d'un chemin rural,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°20230911-008 du 11 septembre 2023,

Considérant la clôture de la procédure d'information au public concernant ce projet, telle que prévue par l'article L161-10-2 du Code rural et de la pêche maritime,

### RAPPORT

Jean-Pierre FORGUES expose au Conseil Municipal la nécessité de délibérer pour la régularisation du déplacement de l'assiette du chemin LOUSTALOT.

Suite à la délibération n°20230911-008 du 11 septembre 2023 donnant un accord de principe, l'information du public a été réalisée par :

- Un avis relatif à cet échange affiché en mairie
- La mise à disposition du public pendant un mois d'un dossier comprenant les plans en pièces jointes et la délibération
- Un registre destiné à recueillir les remarques et observations du public

Cette phase d'information au public s'est achevée le 02 novembre 2023, sans qu'aucune remarque ou mention n'ait été prononcée.

Il convient donc de délibérer pour valider définitivement le déplacement de l'assiette du chemin de Loustalot en échangeant la parcelle cadastrée CA n°7 contre la parcelle cadastrée CA n°70.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

**DE DONNER UN AVIS FAVORABLE** à l'échange de la parcelle cadastrée CA n°7, domaine privé de la commune, en nature de chemin d'une contenance de 687 m² contre la parcelle CA n°70 appartenant aux consorts LABEYRIE d'une contenance de 774 m².

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder aux démarches nécessaires à cet échange et à signer tout document s'y rapportant

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés ().

Signé le , 1 4 NOV. 2023

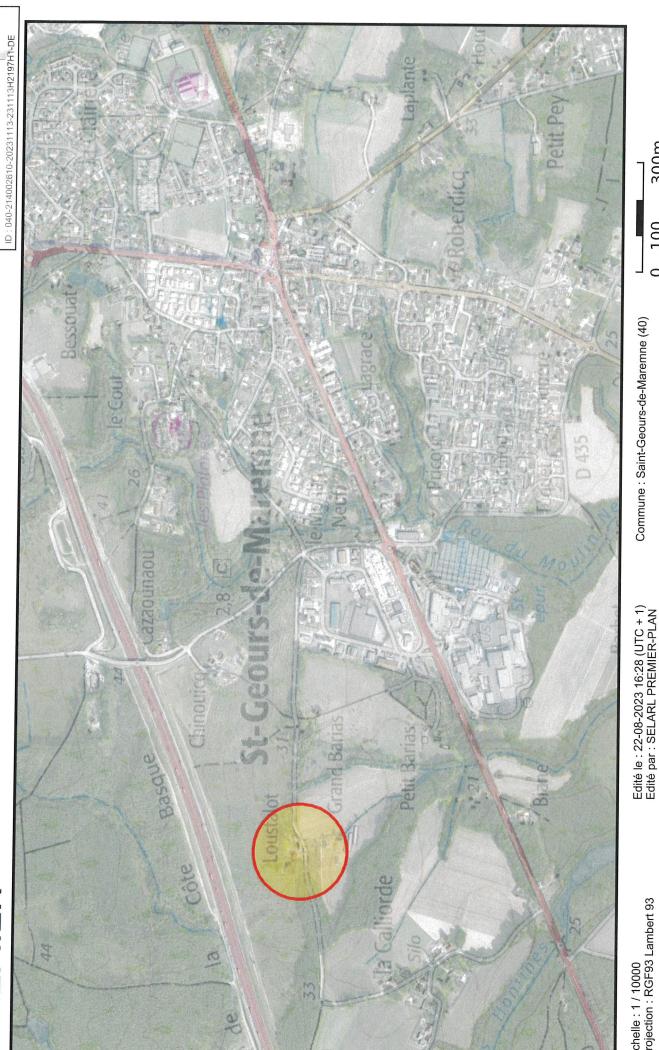
**MATHIEU DIRIBERRY** 

# Plan de situation



Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le 15/11/2023



Echelle: 1 / 10000 Projection: RGF93 Lambert 93

Commune: Saint-Geours-de-Maremne (40)

300m

0 100

